Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 13/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_017-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_017

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020 - Demande de subventions pour des opérations inscrites au Budget d'investissement 2020

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 13/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_017-DE

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est attachée à l'équité territoriale à travers un aménagement et un développement équilibrés des territoires, prenant en compte leurs spécificités et répondant à leurs besoins propres. La Région favorise ainsi le développement à l'échelle intercommunale au travers du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).

Dracénie Provence Verdon agglomération a signé le CRET de la Dracénie avec la Région en novembre 2017, pour une durée de 3 ans (2017-2020). Un avenant au contrat a été adopté le 20 décembre 2018, par délibération C_2018_190, issu de la clause de revoyure à mi-parcours prévue dans le contrat initial, afin de tenir compte de l'évolution des projets de l'Agglomération, des communes et des cadres d'intervention de la Région.

Sur la base de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016-2020 et de sa clause de revoyure, adoptés par le Conseil d'agglomération par délibérations C_2016_035 du 31 mars 2016, et C_2018_114 du 28 juin 2018, et dans le cadre de son CRET, il convient que DPVa délibère chaque année sur la sollicitation financière de la Région, pour les opérations engagées.

Ainsi, pour les opérations qui seront engagées en 2020, DPVa sollicite la Région dans les domaines suivants :

- Axe 1 – Aménagement
 - Eco quartier des Cadenades (Le Muy) – AMO en vue de la désignation d'un aménageur,
 - Dispositif ALABRI.
- Axe 2 – Transition écologique et énergétique
 - AMO pour la création d'une Unité de Pré-Tri (UPT) des déchets ménagers et assimilés,
 - Valorisation énergétique des déchets verts - 2e tranche : investissements,
 - Dépollution des berges de l'Argens : site à l'aval de la déchèterie du Muy.
- Axe 4 – Mobilités
 - Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte,
 - Schéma cyclable de la Dracénie – Aménagements connexe : stationnements sécurisés pour vélos.

Le tableau ci-après détaille les assiettes de dépenses et les subventions sollicitées pour chaque projet.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 13/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_017-DE

Opération	Coût HT	au titre du CRET auprès de la Région Sud	
Eco quartier des Cadenades (Le Muy) : AMO en vue de la désignation d'un aménageur	110 000,00 €	30,00%	33 000,00 €
Dispositif ALABRI	473 600 €	30 %	142 080,00 €
Projet d'une Unité de pré-tri des déchets ménagers et assimilés : AMO	600 000,00 €	25,00%	150 000,00 €
Valorisation énergétique des déchets verts - investissements	200 000,00 €	60,00%	120 000,00 €
Dépollution des berges de l'Argens : site à l'aval de la déchèterie du Muy	55 000,00 €	80,00%	44 000,00 €
Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte	600 000,00 €	30,00 %	180 000,00 €
Schéma cyclable – aménagements connexes stationnements sécurisés pour vélos	125 000,00 €	20,00%	25 000,00 €
TOTAL	2 163 600,00 €	32,46%	694 080,00 €

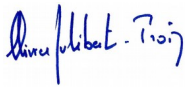
Sur ces opérations, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité : par exemple, mais de façon non exhaustive, les fonds européens, l'État, le Conseil Départemental du Var, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc, dans le respect des règles de cumul des subventions.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 mars 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les opérations soumises à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial de la Dracénie, et leurs modalités de financement,
- approuver les termes des actes d'engagement établis pour les acquisitions foncières liées aux opérations du Schéma cyclable « La Vigne à vélo », et de respecter les conditions de subventionnement du Conseil Régional,
- autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes aux projets auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir – Fonds européens, État, Région, Département, agences, établissements publics, etc.
- autoriser le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.